



SERVICE PUBLIC  
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ  
ET DES ÉNERGIES LOCALES  
EN ÎLE-DE-FRANCE

AR N° 1 A 218 576 4680



**ENFOUISSEMENT DES RESEAUX  
ÉLECTRIQUES DE DISTRIBUTION PUBLIQUE,  
DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES  
ET D'ÉCLAIRAGE PUBLIC.**

**CONVENTION PARTICULIERE  
de  
MAITRISE D'OUVRAGE TEMPORAIRE  
(article L. 2422-12 du Code de la commande publique)**

**Avenant n°1  
à la Convention de Maîtrise d'Ouvrage  
Temporaire signée le 23 décembre 2024**

**Programme 2025 :**

**Avenue Voltaire**  
*entre l'avenue de la Poudrerie et l'allée Alice*

Affaire : 93046-AA-24028

**A LIVRY GARÇON** en préfecture  
075-200050433-20260417-AV1LIVRYVOLTAIR-CC  
Date de télétransmission : 17/04/2026  
Date de réception préfecture : 17/04/2026

Entre les soussignés :

■ **Le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France** (Sigeif) représenté par son Président, Monsieur Jean-Jacques Guillet, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération du comité syndical n°19-17 en date du 1er juillet 2019.

ci-après désigné par « **le Sigeif** ».

■ **La Commune de Livry Gargan**, représentée par son Maire, Monsieur Pierre-Yves Martin, agissant en vertu d'une délibération n°..... en date du .....

ci-après désignée par « **la Commune** ».

Le Sigeif et la Commune seront désignées individuellement « **une Partie** » et collectivement « **les Parties** ».

**Il a été convenu ce qui suit :**

Accusé de réception en préfecture 075-200050433-20260417-AV1LIVRYVOLTAIR-CC Date de télétransmission : 17/04/2026 Date de réception préfecture : 17/04/2026
--

## Sommaire :

<i>Article 1</i>	Objet de l'avenant	<i>p. 4</i>
<i>Article 2</i>	Enveloppes financières prévisionnelles 2-1 Maîtrise d'ouvrage du Sigeif 2-2 Maîtrise d'ouvrage de la Commune	<i>p. 5</i>
	<i>Signatures</i>	<i>p. 6</i>

Accusé de réception en préfecture  
075-200050433-20260417-AV1LIVRYVOLT AIR-CC  
Date de télétransmission : 17/04/2026  
Date de réception préfecture : 17/04/2026

## Article 1 : Objet de l'avenant

Le projet d'avenant n°1, à la convention de Maîtrise d'Ouvrage Temporaire signée le 20 décembre 2024, a pour objet d'actualiser, l'enveloppes prévisionnelles de l'opération d'enfouissement des réseaux aériens situées :

- **Avenue Voltaire** entre l'avenue de la Poudrerie et l'allée Alice

Les enveloppes financières prévisionnelles définies en Juillet 2024 par « le Sigeif » pour la mise en souterrain du réseau de distribution publique d'énergie électrique basse tension et par « la commune » pour les réseaux de communications électroniques et d'éclairage public sont modifiées pour tenir compte de la demande de travaux supplémentaires souhaités par le SIGEIF à savoir :

- Les coûts moyens d'estimation réalisé à la base concernant le câblage des réseaux de communication électroniques (Orange) se sont révélés insuffisant.

## Article 2 : Enveloppes financières prévisionnelles

La nouvelle enveloppe financière prévisionnelle totale pour la mise en souterrain des réseaux aériens est arrêtée à :

**622 000,00 € T.T.C.** (au lieu de **607 000,00 € T.T.C.**).

### 2-1 : Maîtrise d'ouvrage du Sigeif :

Sur la base des enveloppes financières prévisionnelles, telles que définies par « le Sigeif », le montant prévisionnel pour la mise en souterrain du réseau de distribution publique d'énergie électrique basse tension reste inchangé et est arrêté à :

**264 000,00 € € T.T.C.**

Le financement sera assuré par « le Sigeif ».

Le partenaire financier du « Sigeif » est :

- Le concessionnaire Enedis
- La commune de Livry-Gargan

Accusé de réception en préfecture 075-200050433-20260417-AV1LIVRYVOLTAIR-CC Date de télétransmission : 17/04/2026 Date de réception préfecture : 17/04/2026
--

Accusé de réception en préfecture  
075-200050433-20260417-AV1LIVRYVOLTAIR-CC  
Date de télétransmission : 17/04/2026  
Date de réception préfecture : 17/04/2026

## 2-2 : Maîtrise d'ouvrage de la commune :

Sur la base des enveloppes financières prévisionnelles, telles que définies par « la Commune », le nouveau montant prévisionnel de l'opération pour la mise en souterrain des réseaux de communications électroniques et la création d'un réseau Ville et d'éclairage public est arrêté à :

**358 000 € T.T.C.** (au lieu de **343 000 € T.T.C.**).

Le montant alloué aux réseaux de communications électroniques prévoit la plus-value ci-dessous.

<i>Récapitulatif</i>	<u>ENVELOPPES « MOT »</u>	<u>ENVELOPPES « AVENANT »</u>
<i>Montants TTC Réseau Communications Électroniques (Orange)</i>	<b>280 000,00 €</b>	<b>295 000,00 €</b>
<i>Montants TTC Réseau Ville</i>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<i>Montants TTC Réseau Éclairage Public</i>	<b>63 000,00 €</b>	<b>63 000,00 €</b>
<i>Montant TTC TOTAL du Programme 2025</i>	<b>343 000,00 €</b>	<b>358 000,00 €</b>

Le financement sera assuré par « la Commune ».

Fait à Paris, en deux exemplaires, le 07 AVR. 2026 .

Pour « la Commune »,

*Le Maire,*



**Pierre-Yves Martin**  
Maire de Livry-Gargan

Pour « le Sigeif »,

*Le Président,*



**Jean-Jacques Guillet**

Accusé de réception en préfecture  
075-200050433-20260417-AV1LIVRYVOLT AIR-CC  
Date de télétransmission : 17/04/2026  
Date de réception préfecture : 17/04/2026